

Rapport Annuel



20
20

Année des partenariats

Cristalleries du Val Saint-Lambert

Dans le cadre du projet Val Saint-Lambert Free Time Park, les travaux de rénovation d'une partie des bâtiments du site des Cristalleries du Val Saint-Lambert à Seraing se sont poursuivis.

Sommaire

Édito	5
2020, année compliquée.....	7
PARTIE 1	
La société SPAQUE.....	9
La gouvernance	10
Le rapport de rémunération 2020	13
PARTIE 2	
Évolution et partenariats	19
Évolution	20
La centrale d'achats, partie intégrante de la mission d'accompagnement confiée à la SPAQUE.....	20
Toujours plus d'accompagnement : création d'une cellule de devisage	22
Partenariats	24
Accord de coopération entre la SPGE et la SPAQUE	24
Ancienne Fonderie Felon-Lange à Huy : la SPAQUE signe son premier partenariat avec un promoteur immobilier	26
La SPAQUE apporte son expertise à la reconversion de la sidérurgie liégeoise	28
PARTIE 3	
Les activités 2020	31
Urgence à Tournai : 26.000 tonnes de déchets évacuées sur le site Omica Groups.....	32
Surprise explosive sur un chantier montois.....	34
Chantiers 2020	35
Énergies renouvelables	37
La maintenance : au service de la SPAQUE et de ses partenaires	38
Recherche et développement, les grands projets se poursuivent.....	40
PARTIE 4	
SPAQUE en chiffres.....	43
2020 en chiffres.....	44
Contrat de gestion : élaboration des KPI stratégiques.....	46
Les partenariats	49
Les comptes annuels	50
Le bilan social	55
Le rapport de gestion	59
Les certifications	67



Omica Groups

Durant l'été 2020, la SPAQUE a été mandatée par la ministre de l'Environnement Cécile Tellier pour intervenir en urgence sur le site Omica à Tournai. 26.732 tonnes de déchets ont été évacuées en quelques semaines.

Édito

2020 aura permis à la SPAQUE de démontrer son agilité et sa capacité d'adaptation à plus d'un titre.

Le 18 mars 2020, la Belgique se préparait à entrer en confinement.

Grâce à une organisation interne performante, l'ensemble des collaborateurs de la SPAQUE adoptait le télétravail et poursuivait ses activités en dépit de la propagation de l'épidémie de Covid-19. Quelques semaines plus tard, moyennant l'adoption de règles sanitaires strictes, l'activité sur les chantiers pouvait reprendre. Les nombreuses turbulences causées par la pandémie au fil des mois ont eu un impact limité sur l'organisation de la SPAQUE.

Tout au long de 2020, la SPAQUE a non seulement poursuivi sa mutation entamée en 2019, mais elle a également scellé de nouveaux partenariats et développé de nombreux projets. La centrale d'achat est désormais sur les rails et remporte un franc succès auprès des Villes et communes. Des partenariats ont été signés avec des sociétés tant publiques que privées, une nouvelle centrale photovoltaïque a vu le jour à Charleroi, le projet européen NWE-REGENERATIS a été officiellement lancé, sept nouveaux chantiers FEDER ont débuté tandis que ceux entamés en 2019 se sont poursuivis.

La SPAQUE est également intervenue en urgence durant l'été sur le site Omica à Tournai, où 26.000 tonnes de déchets stockés illégalement ont été évacuées, et a dû faire face à un sol renfermant d'anciennes bombes datant de la Seconde Guerre mondiale sur le site des Grands Prés à Mons.

Au fil des ans, et malgré les aléas, la SPAQUE continue donc de relever les défis qui se présentent à elle. Elle évolue, mûrit, se réinvente, développe ses projets en pleine conformité avec son rôle environnemental et sociétal. Les idées et perspectives ne manquent pas pour la SPAQUE qui fêtera, en 2021, ses 30 ans d'existence au service de la Wallonie.

Et nous sommes prêts pour les 30 prochaines années.

Madame Valérie SARETTO
Présidente

Madame Isabelle JEURISSEN
Vice-présidente



CCC

En 2020, la SPAQUE a achevé une première étape de déconstruction sur le site CCC à La Louvière. Des investigations ont ensuite été réalisées dans les sols et les eaux souterraines.

2020, année compliquée

L'année 2020 avait pourtant bien commencé pour la SPAQUE : de nouvelles perspectives, des projets, une nouvelle identité graphique, un déménagement dans de nouveaux bureaux... Puis l'épidémie de Covid-19, qui avait déjà touché de nombreux pays, a également frappé le nôtre.

Face à cette situation, la SPAQUE a adopté, dès le 18 mars, le télétravail à temps plein, permettant à la majorité de ses collaborateurs de poursuivre leurs activités. Les chantiers, quant à eux, ont été temporairement mis à l'arrêt ou retardés, les mesures de distanciation sociales imposées par le gouvernement ne pouvant y être respectées. Grâce à l'adoption de règles strictes, notamment en matière d'hygiène (mise à disposition de masques, gants, gel désinfectant, savon, etc.) ou d'utilisation du matériel, et à la réorganisation des espaces communs sur chantier (véhicules, bureaux de chantier, etc.) tant pour les membres de la SPAQUE que pour les sous-traitants, l'ensemble des chantiers a pu reprendre après quelques semaines. Cette période d'arrêt aura bien évidemment un impact sur l'agenda des travaux. Des retards sont à prévoir sur certains sites, notamment ceux dont la réhabilitation est financée par les Fonds européens FEDER et qui occupent actuellement une grande partie du carnet de commandes de la SPAQUE.

Ces règles adoptées sur les chantiers, la SPAQUE les a également adoptées au sein de son siège social, lorsque ses collaborateurs ont pu réintégrer leurs bureaux durant l'été : port du masque obligatoire, distanciation physique, hygiène renforcée... À cela se sont greffés une alternance entre télétravail et présentiel (permettant de limiter le nombre de personnes dans les bâtiments), le tracing des travailleurs testés positifs au sein de l'entreprise, une information permanente des ressources humaines quant aux procédures à suivre et aux mesures adoptées par le gouvernement, etc.

Si la deuxième vague de Covid-19, survenue dès le début de l'automne, a de nouveau rendu le télétravail à temps plein obligatoire, elle n'a cette fois pas eu d'impact sur les chantiers de la SPAQUE, grâce à l'adoption systématique des règles mises en place au printemps.

Solidarité avec les centres de soins

Afin de garantir la sécurité de ses équipes actives sur le terrain, la SPAQUE dispose de matériel de haute protection. Face à la pénurie de ce type de matériel rencontrée au début de la crise sanitaire dans de nombreux centres de soins, et dans la mesure de ses moyens, la SPAQUE a fait don de 2.000 gants nitriles jetables, 180 masques FFP3 jetables et 140 combinaisons jetables à des hôpitaux wallons.



Laminoir de la Rochette

En 2020, la SPAQUE a entrepris des investigations dans les sols et les eaux souterraines du site Laminoir de la Rochette à Chaudfontaine.



Partie 1
La société SPAQUE

La société SPAQUE

Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, la SPAQUE est un opérateur multi-tâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués.

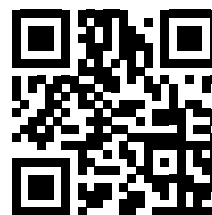
Les 76 collaborateurs de la SPAQUE, 32 femmes et 44 hommes passionnés par leur métier, sont répartis dans les trois grands départements formant l'entreprise : la Stratégie opérationnelle, les Opérations et les Fonctions de support. Le Directeur général de la SPAQUE est quant à lui issu du Comité de direction de SOGEPA, qui détient depuis 2019 75% des parts de l'entreprise.

La Gouvernance

Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, la SPAQUE a adopté, en juillet 2016, une Charte de gouvernance modifiée en septembre 2018 suite au changement de statuts.

La SPAQUE est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

> POUR CONSULTER
NOS ORGANIGRAMMES :



Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.
- Un Comité d'audit notamment chargé des



missions suivantes :

- > le suivi de la préparation du budget de la société ;
 - > le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - > le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 - > l'examen préalable des comptes annuels ;
 - > le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.
- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 - > formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
 - > examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
 - > examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
 - Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.
 - Un Comité d'orientation composé de représen-

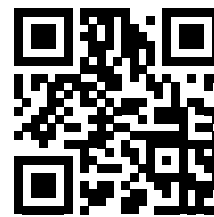
tants des organisations syndicales.

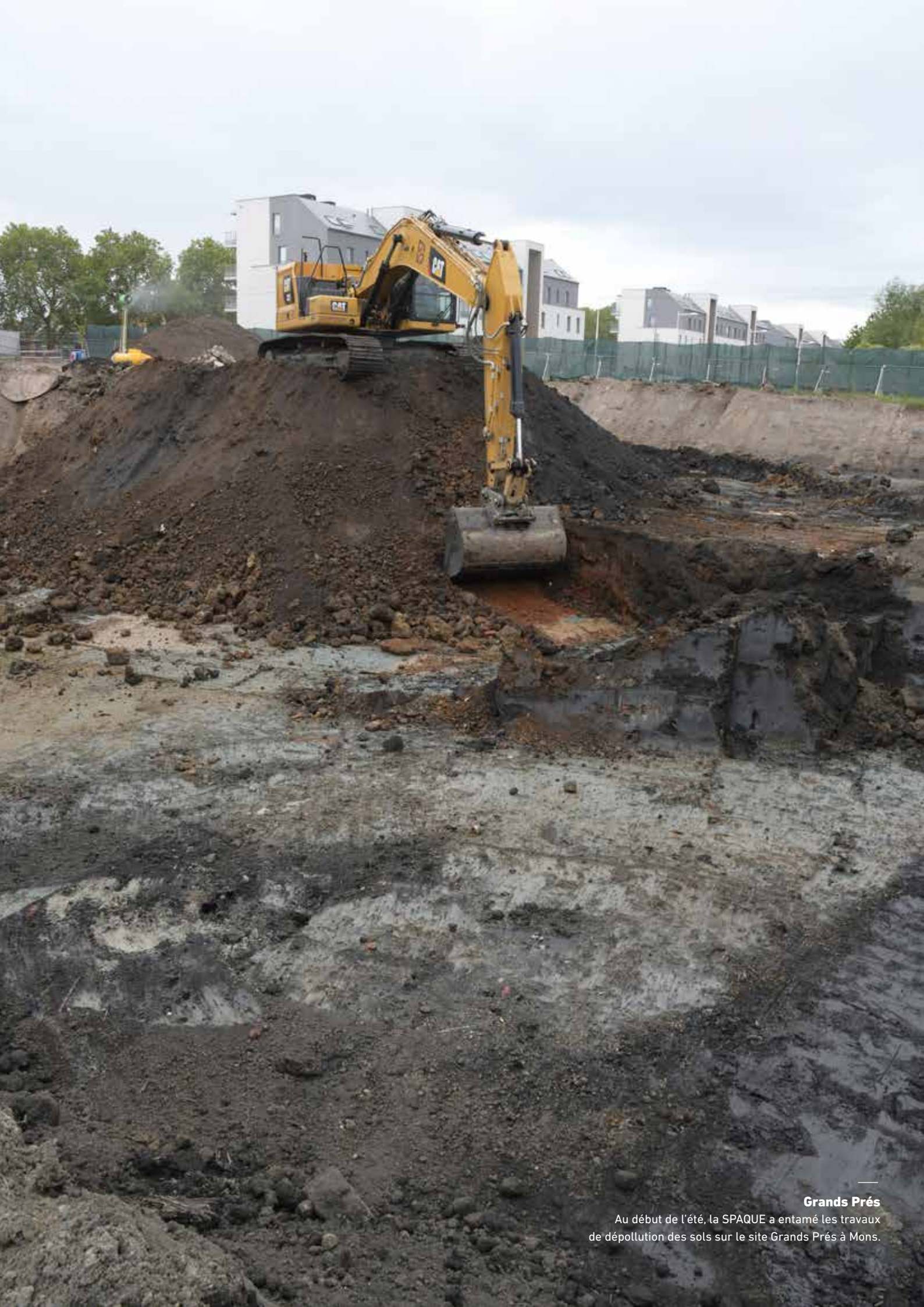
Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

En 2020, des élections sociales se sont tenues. Crise sanitaire oblige, celles-ci ont été organisées de manière électronique. Un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) a été mis en place et une délégation syndicale a été créée.

Par ailleurs, la SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux la diffusion d'une newsletter, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

**> PLUS D'INFORMATIONS
SUR LA GOUVERNANCE DE
LA SPAQUE ET SUR NOTRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION :**





Grands Prés

Au début de l'été, la SPAQUE a entamé les travaux de dépollution des sols sur le site Grands Prés à Mons.

Le rapport de rémunération 2020



RAPPORT DE REMUNERATION 2020

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
SARETTO Valérie	Présidente	13/07/2018	AGO 2023	26 772,00 €	8/8
JEURISSEN Isabelle	Vice-Présidente	01/01/2019	AGO 2023	0,00 €	8/8
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 050,00 €	7/8
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	750,00 €	5/8
POURTOIS Maxime	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 050,00 €	7/8
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	750,00 €	5/8
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 200,00 €	8/8
URBAIN Vincent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	7/8
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	6/8

COMMENTAIRE :

En 2020 :

- ⇒ Dix séances du Conseil d'administration ont été organisées.
- ⇒ Quatre séances se sont tenues en mode présentiel, les 21/02, 26/06, 17/07 et 25/09.
- ⇒ Quatre séances se sont tenues par vidéo-conférence en raison de la crise sanitaire, les 24/04, 29/05, 27/11 et 18/12.
- ⇒ Deux séances ont uniquement fait l'objet d'une procédure de vote électronique, les 07/03 et 05/08. Aucune réunion n'ayant été tenue, ces séances n'ont pas généré de jeton de présence.



COMITE D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
DEMARET Géraldine	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	450,00 €	3/3
URBAIN Vincent	Membre	19/10/2018	AGO 2023	0 €	3/3

COMMENTAIRE :

En 2020, trois séances du Comité d'audit ont été tenues, les 23/04, 22/05 et 23/11.
Les trois réunions ont été organisées en vidéo-conférence, en raison de la crise sanitaire.

COMITE DE REMUNERATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
CHARLIER Véronique	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	N-A	2/2
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	2/2
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	2/2

COMMENTAIRE :

En 2020, deux séances du Comité de rémunération ont été tenues, les 25/05 et 25/11.
Les deux réunions ont été organisées en vidéo-conférence, en raison de la crise sanitaire.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le Conseil d'Administration a été désigné le 13 juillet 2018 et installé le 19 juillet 2018. Il a décidé de maintenir inchangée la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir un traitement mensuel brut de 2.231€ pour la Présidente et de 1.487€ pour la Vice-présidente (montants au 31 décembre 2019 – non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN ne perçoit pas de traitement mensuel et Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Vincent URBAIN ne perçoivent pas de jetons de présence.



3. Informations relatives aux mandats dérivés

	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
		EUR	OUI/NON
Valérie SARETTO	GEPART	0 €	NON
Isabelle JEURISSEN	GEPART	0 €	NON

COMMENTAIRE :

Madame Valérie SARETTO et Madame Isabelle JEURISSEN ont été nommées administratrices de la S.A. GEPART, filiale à 100% de la S.A. SPAQuE, le 24/05/2019.

Lors du Conseil d'administration de la S.A. GEPART du 21/06/2019, Madame Valérie SARETTO a été désignée Présidente et Madame Isabelle JEURISSEN Vice-Présidente.

4. Informations relatives à la répartition des genres

Conseil d'Administration : 13/07/2018 – AGO 2023

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	4	9
- Dont administrateurs publics	5	4	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0

B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat :	
		- Type de contrat	- Date de signature
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat	Désignation par le Gouvernement le 14.02.2019 – Entrée en fonction le 01.05.2019

2. Informations relatives à la rémunération

2020	Jean-François ROBE
Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	N-A

COMMENTAIRE :

Le 14 février 2019, en application de l'article 39quindecies du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'article 20 des statuts de la S.A. SPAQuE, Monsieur Jean-François ROBE, au titre de membre du Comité de direction de la S.A. SOGEPa, a été nommé Directeur général de la S.A. SPAQuE par le Gouvernement wallon.

Il est entré en fonction le 1^{er} mai 2019.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction de la S.A. SPAQuE a délégué la gestion journalière de l'entreprise à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui en est dès lors le seul gestionnaire.

Le mandat de gestionnaire de Monsieur Jean-François ROBE n'est pas rémunéré. Néanmoins, Monsieur Jean-François ROBE exerce ce mandat en qualité de membre du Comité de direction de la S.A. SOGEPa, fonction pour laquelle il perçoit une rémunération à charge de la SA SOGEPa et qui est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
		EUR	OUI/NON
Jean-François ROBE	GEPART	0 €	NON
Jean-François ROBE	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	0 €	NON

COMMENTAIRES :

Monsieur Jean-François ROBE a été nommé administrateur de la S.A. Triage-Lavoir du Centre en date du 11/04/2019.



C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	NA	1 200,00 €
VIAL Coralie	04/11/2019	NA	1 050,00 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GRANVILLE Olivier	8/8	NA	NA
VIAL Coralie	7/8	NA	NA



Cristalleries du Val Saint-Lambert

Les travaux de rénovation des anciennes cristalleries ont été entrepris durant toute l'année 2020 et se poursuivent en 2021.

The background of the page is a solid light green color. In the upper left corner, there are faint, white, stylized topographic contour lines that resemble a map of a hilly or mountainous region. These lines are irregular and concentric, creating a sense of depth and texture.

Partie 2
Évolution
et partenariats



Évolution

La centrale d'achats, partie intégrante de la mission d'accompagnement confiée à la SPAQUE

Dans le contrat de gestion qui lie la SPAQUE et le Gouvernement wallon, ce dernier formulait le souhait que la SPAQUE accompagne et mette son expérience au profit des partenaires publics concernés par la gestion des sols pollués, notamment en développant une centrale d'achats permettant aux adhérents (Villes, communes, intercommunales, etc.) de bénéficier des clauses et conditions des marchés passés par l'entreprise. Par ce service, la SPAQUE participe aux grands défis qui animent la Wallonie aujourd'hui, à savoir l'urbanisation des villes, la réutilisation des terrains dégradés et leur reconversion, la protection des sols sains, etc.

Dès le début de l'année 2020, une première liste des prestations pouvant être couvertes par la convention d'adhésion à la centrale a été établie. Parmi ces prestations, citons par exemple la réalisation de forages d'investigations et prélèvements d'échantillons de sol et d'eau, les analyses de sols par un laboratoire agréé, la prise en charge et l'évacuation de terres excavées, la réalisation des études prévues dans le cadre du décret sol, ou encore la réalisation d'une étude « faune et flore ».

Un courrier présentant la centrale d'achats a ensuite été adressé à l'ensemble des Villes et communes wallonnes. Un formulaire d'adhésion y était joint ainsi qu'un sondage permettant d'identifier quelles prestations suscitaient le plus d'intérêt.

Au fil des mois, la SPAQUE a pu lancer les procédures permettant la passation des différents marchés publics proposés via la centrale d'achats. Parallèlement, la SPAQUE a répondu aux nombreuses questions de ses partenaires ainsi qu'aux demandes d'adhésion. À ce jour, plus de 40 conventions d'adhésion ont été signées tant avec des communes de taille plus restreinte qu'avec de grandes Villes telles que Charleroi, La Louvière, Mons et Liège, pour ne citer qu'elles. Précisons qu'à elles seules, les Villes et communes adhérentes représentent tout de même plus de 30% de l'ensemble des friches inventoriées par la SPAQUE sur le territoire wallon.



Au total, six marchés ont été retenus. Ils devraient être opérationnels dès le printemps 2021. Un formulaire en ligne sera également proposé afin de permettre à chaque adhérent d'enregistrer une demande, en identifiant par exemple les parcelles cadastrales concernées par celle-ci, ce qui permettra à la SPAQUE d'identifier les données éventuellement déjà disponibles sur ces terrains en interne.

Précisons enfin qu'il reste tout à fait possible, à tout partenaire public, de faire appel aux services et à l'expertise de la SPAQUE sans pour autant adhérer à la centrale d'achats.



Philippe SCAUFLAIRE
Développement des activités et Banque
de données de l'état des sols (BDES)

L'œil de l'expert



La centrale d'achats s'adresse-t-elle uniquement aux pouvoirs locaux, ou englobe-t-elle un public plus large ?

Il est certain que les Pouvoirs locaux sont les bénéficiaires tout désignés de cette centrale, mais celle-ci est accessible à tout partenaire public qui en fait la demande ; ainsi, outre des intercommunales et ports autonomes, nous avons des adhérents qui viennent d'autres structures publiques, comme des CPAS, l'IFAPME, la SWDE, et d'autres types d'institutions sont en cours d'adhésion.

Tant les petites que les grandes communes peuvent adhérer à la centrale, mais leurs intérêts ne sont-ils pas différents ?

La centrale d'achat, c'est la boîte à outils ; mais effectivement au travers de son accompagnement du demandeur, la SPAQUE identifie différents profils d'intérêt. Ainsi, pour une petite commune, non coutumière des procédures de gestion des terrains pollués, la remise d'une offre de service venant d'un Bureau d'études agréé sans avoir à passer de procédures de marchés publics est l'intérêt principal. Pour les grandes villes, plus lourdement touchées par l'histoire industrielle, pouvoir partager avec la SPAQUE l'analyse d'ensemble de son territoire au regard de la gestion des friches et autres terrains pollués est également apprécié. Cela permet d'anticiper les besoins et de construire des dossiers pour trouver du financement lorsque le terrain pollué croise les enjeux du développement économique et territorial.

Quels sont les avantages, pour tout partenaire public, à adhérer à notre centrale d'achats ?

L'intérêt que tout partenaire trouve dans la centrale d'achats, c'est la facilité administrative et donc l'accélération du traitement de leurs dossiers suite à la suppression de l'étape des procédures de passation de marché public pour désigner un prestataire. Quelques jours après sa demande, l'adhérent reçoit une offre de service d'un des prestataires de la centrale et il peut immédiatement confirmer sa commande si l'offre lui convient. Cette centrale d'achats c'est un outil d'opérationnalisation de toutes les procédures de gestion en lien avec un terrain pollué ou potentiellement pollué.

En dehors de la centrale d'achats, la SPAQUE continue d'accompagner ses partenaires concernés par la gestion de sols pollués. En quoi consiste cette mission d'accompagnement ?

Avec nos 30 ans d'expérience et notre équipe pluridisciplinaire, nous sommes à disposition de tout partenaire public pour partager, avec leurs services, notre expertise. Les sujets peuvent être variables, partant d'une recherche d'informations sur un terrain, jusqu'à l'accompagnement d'un service d'urbanisme dans une réunion avec un promoteur. L'objectif principal est de faciliter le traitement des dossiers et d'aider à la prise de décisions, dans un rôle d'expert conseil. Rappelons que ce travail est réalisé à la demande du Gouvernement wallon, et que le partenaire public ne paye donc pas cet accompagnement.

Toujours plus d'accompagnement : création d'une cellule de devisage

Afin de poursuivre son évolution et de remplir ses nouvelles missions fixées par le Gouvernement wallon, la SPAQUE a mis en place une cellule de devisage en interne. Celle-ci a pour objectif de répondre, au travers de l'expertise de la SPAQUE, aux demandes d'estimation de coûts de prestations concernant des projets de développement.

Cette cellule, qui regroupe plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la SPAQUE, s'adresse à divers partenaires externes tels que les actionnaires, les acteurs et bénéficiaires des projets de développement mais aussi les autres « pouvoirs subsidiaires » (par exemple l'Union européenne, la Région wallonne, les intercommunales, les pouvoirs locaux, etc.). Elle est également d'une importance capitale pour les autres services de l'entreprise, en particulier le service du Développement de projets et le service des Projets stratégiques et de développement urbanistique, ainsi que pour les organes décisionnels.

Disposer d'une telle organisation offre de nombreux avantages. En effet, en plus de participer au développement économique de la Wallonie, mission historique de la SPAQUE, la cellule de devisage permet également d'envisager la reconversion et la valorisation de sites marginaux. Elle favorise l'émergence de projets de développement et de solutions raisonnées. Elle est enfin un atout majeur pour l'entreprise et son avenir : en plus de fournir une aide précieuse à la gestion quotidienne des sources de financement, elle permet de lever d'autres fonds, d'alimenter le carnet de commandes et ainsi, d'améliorer la compétitivité de la SPAQUE pour la rendre financièrement plus autonome.





André LOX
Montage de projets de revalorisation foncière

L'œil de l'expert



La cellule de devisage a été mise en place il y a quelques mois. Pour quelle(s) raison(s) a-t-elle été créée ?

Comme pour toute nouvelle structure, la création de la cellule de devisage répond à un besoin. Un besoin d'évaluer le coût des projets envisagés au sein de la société et d'en assurer la bonne gestion financière, mais surtout un besoin croissant de répondre aux demandes de nos partenaires dans le domaine de la réhabilitation des sols et des eaux souterraines.

En pratique, comment fonctionne-t-elle ?

En pratique la cellule de devisage traite toutes les demandes relatives à des estimations de prix.

Les demandes d'avis sur des coûts d'intervention ou les demandes d'estimation de prix de prestations qui arrivent à la cellule de devisage sont traitées par la ou les personnes les plus qualifiées dans l'équipe pour répondre à cette demande.

Notre structure est suffisamment flexible pour répondre à toute demande, même urgente. Nous pouvons bien entendu compter sur l'aide ponctuelle de personnes ressources spécialisées dans



leur domaine et disponibles au sein de la SPAQUE.

Quels sont les avantages d'une telle structure pour nos partenaires ?

Nos partenaires sont généralement des structures institutionnelles dont le métier est relativement éloigné du domaine de l'assainissement.

Notre travail leur permet de s'appuyer sur notre expertise pour toute demande d'avis concernant des remises de prix qui leur ont été proposées dans le cadre d'une étude, de travaux d'assainissement ou de l'estimation de biens immobiliers pollués.

Notre travail permet également d'évaluer le prix des études ou des travaux nécessaires à la remise en état d'un terrain pollué.

Les réponses apportées par la cellule de devisage permettent à la SPAQUE de conseiller et d'accompagner nos partenaires dans l'optimisation de leur projet. Elles leur apportent tous les éléments utiles afin de décider de la suite à donner à ce projet.

En quoi la cellule de devisage est-elle un élément essentiel pour l'avenir de la SPAQUE ?

La cellule de devisage est amenée à jouer un rôle essentiel dans la remise d'offre de prix à destination des partenaires et ce, pour toute une gamme de services pour lesquels nous avons développé une expertise au sein de la société.

Nos propositions permettent de positionner la SPAQUE au coeur de la stratégie régionale de développement territorial et de la valorisation des sites pollués. Elles permettent également de gérer les financements de manière optimale.



Partenariats

Accord de coopération entre la SPGE et la SPAQUE

En septembre 2020, la Société publique de la gestion de l'eau (SPGE) et la SPAQUE ont signé une « convention de coopération publique ». C'est ainsi qu'une entreprise publique en charge de la protection de la ressource en eaux potables et une entreprise publique en charge de l'assainissement des friches industrielles et des décharges en Wallonie - dont une des missions consiste à mettre à disposition son expertise en matière de gestion des sols (cette notion incluant les eaux souterraines) - se rencontrent au travers d'une convention originale établie pour une durée de 20 ans.

Il s'agit donc pour la SPGE et la SPAQUE de coopérer afin de rencontrer leurs objectifs d'intérêt général, bien évidemment, mais aussi ces objectifs particuliers que sont, entre autres, l'application du principe pollueur-payeur, l'échange d'informations environnementales concernant les sites pouvant impacter la ressource en eau potable ou encore la gestion des interventions en urgence. En ce qui concerne ces interventions en urgence, précisons qu'elles devront faire l'objet d'un accord du Gouvernement wallon pour la SPAQUE avant toute mise en œuvre.

Il est intéressant de noter que dans le cadre de cette convention, les deux entreprises mettront tout en œuvre pour faire respecter le principe du pollueur-payeur. En clair, elles prendront toutes les mesures nécessaires, dans le cadre de leurs compétences respectives, pour que les coûts induits par l'adoption de mesures de prévention, de réduction ou de lutte contre la pollution soient assumés par le pollueur. La philosophie de cette convention est de développer toutes les synergies nécessaires permettant de réduire, pour la collectivité, les coûts engendrés par des pollutions.





L'œil de l'expert



Qu'est-ce qui a incité la SPGE à conclure cet accord avec la SPAQUE ?

Nous avons eu un incident avec des polluants dans une zone de captage qui a pris des proportions importantes. Cela nous a incité à à trouver un accord avec une structure susceptible de mettre sur pied, dans ce type de situation, une intervention en urgence. Nous nous sommes donc logiquement tournés vers la SPAQUE avec qui nous entretenons des relations depuis plusieurs années.

Mais d'autres aspects sont venus se greffer au projet : priorisation des sites de captage susceptibles d'être impactés par une pollution, croisement des zones de protection de captage avec les données sur les sites potentiellement pollués environnants afin de procéder à des analyses plus poussées en cas de nécessité, échanges de données environnementales, etc.

Nicolas TRIOLET

Responsable du Service de protection des ressources en eau SPGE

Ce travail commun a-t-il déjà commencé ?

Oui, nous avons prioritairement commencé par la mise sur pied du plan d'intervention en urgence. Un groupe de travail réunissant, aux côtés de la SPGE et de la SPAQUE, les producteurs d'eau et l'administration wallonne travaille à l'élaboration d'une méthodologie d'intervention en cas d'incident majeur. Nous allons également travailler sur les pollutions historiques connues dans certaines zones de captage de manière à intervenir plus efficacement dans ce cadre.



Partenariats

Ancienne Fonderie Felon-Lange à Huy : la SPAQUE signe son premier partenariat avec un promoteur immobilier

En 2020, et dans le cadre de la revalorisation du site assaini Fonderie Felon-Lange à Huy, la SPAQUE a conclu son premier partenariat avec un promoteur immobilier.

En étroite collaboration avec la Ville de Huy, la SPAQUE a mis en vente ce terrain de 1,68 hectares où se trouvait autrefois une fonderie. Propriétaire du site, la SPAQUE y a réalisé des travaux d'assainissement entre 2009 et 2011.

En parallèle, une procédure de Périmètre de Remembrement Urbain (PRU) a été élaborée avec la Ville de Huy, en coordination avec les services du Fonctionnaire délégué. Cette procédure a permis d'informer, dès 2018, les candidats acquéreurs de l'opportunité que représentait un tel site pour le développement d'un projet mixte de logements/services qui redéfinirait les contours de ce quartier urbain en rive gauche de Meuse. Plusieurs promoteurs immobiliers ont manifesté leur intérêt et ont été invités à remettre une offre pour le rachat du site accompagnée d'un projet urbanistique de qualité.



C'est finalement l'offre du promoteur Thomas & Piron qui a été retenue par la Ville de Huy et la SPAQUE. À ce stade, le projet imaginé par le promoteur se composerait de 77 appartements répartis dans 4 bâtiments, 16 maisons mitoyennes comportant chacune un jardin, une nouvelle voirie et un parking (faisant également office de « dépose-minute » pour l'école située à proximité) et une crèche. Le boulodrome existant serait quant à lui conservé. Le projet fera également la part belle à la nature puisque des espaces verts partagés seront créés ainsi que de nouveaux cheminements doux entre l'ancienne gare Saint-Hilaire et la rue du Petit Paris.

Dans ce partenariat, la SPAQUE accompagnera Thomas & Piron tout au long de son projet jusqu'à l'obtention du permis d'urbanisme ainsi que dans ses relations avec la Ville de Huy et la Région wallonne. Elle l'informerera également sur les éventuelles contraintes liées au passé industriel et à l'assainissement du site afin que le projet proposé puisse en tenir compte.





L'œil de l'expert



Quel est l'intérêt pour Thomas & Piron Bâtiment de développer un projet sur cette ancienne friche industrielle ?

En sa qualité de développeur et constructeur essentiellement résidentiel, Thomas & Piron Bâtiment ne pouvait que marquer son intérêt pour un tel redéploiement en Wallonie.

Le site est particulièrement bien situé offrant une vue appréciable sur le fort de Huy, à proximité immédiate du centre de Huy, du départ du futur téléphérique, facilement accessible par les grands axes routiers. Développer et construire un projet de redéploiement urbain à dominante résidentielle constitue, selon nous, une réponse adéquate à la fois au besoin en logement, mais également d'un point de vue urbanistique (mise en œuvre d'un espace – anciennement industriel – actuellement à l'abandon non loin du centre-ville). Ce projet s'inscrit donc parfaitement dans les lignes directrices du SDER, du SDT et du core business de notre entreprise.

Le fait qu'il s'agisse d'un terrain appartenant à la SPAQUE a-t-il influencé votre volonté d'y investir ?

Savoir que la SPAQUE a effectué la majorité des démarches concernant la démolition et la dépollution du sol est un élément qui a influencé favorablement dans notre volonté d'investir sur ce projet. Cet élément nous a permis, dès l'entame de notre étude, d'être globalement rassuré quant à la nature du sol, ce qui constitue en général une grande inconnue pour l'opérateur privé qui souhaite investir dans des anciens sites industriels. En outre, dans le cas présent, la SPAQUE a aussi œuvré à la mise en application de l'outil urbanistique (PRU) permettant potentiellement de déroger au plan de secteur. Nous avons pu donc aussi être globalement rassurés quant à la volonté politique locale

Aubry LEFEBVRE

Administrateur-délégué de Thomas & Piron Bâtiment

de voir ce site réhabilité à brève échéance. Pour un promoteur privé, il s'agit de deux risques qui sont partiellement levés, ce qui rendait bien entendu le projet plus attractif.

Quelles sont vos attentes quant à cette collaboration avec la SPAQUE ?

La principale attente réside dans le fait de pouvoir continuer à compter sur l'expertise et l'expérience de la SPAQUE en matière de gestion et de reconversion de foncier dégradé du fait d'anciennes activités industrielles. En l'espèce, il s'agit singulièrement d'assurer la délivrance d'un permis en accord avec les autorités (locales et régionales), dans les délais les plus courts possibles, avec la sécurité urbanistique requise ainsi que d'assurer ainsi complètement démolition et dépollution du site. Cette collaboration constitue le gage de la réussite de ce genre de partenariat, chacune des parties assumant sa part de risque.

D'autres sites assainis sont disponibles en Wallonie, envisagez-vous de réitérer ce genre d'opération ailleurs ?

Sans aucun doute ! La SPAQUE dispose de nombreux sites qui ont été (ou qui sont encore) bâtis mais pour lesquels l'activité industrielle n'a bien souvent (ou n'aura bientôt) plus de sens vu leur localisation à proximité de centres urbains. Il s'agit donc de réserves foncières constituant de belles opportunités de redéploiement permettant de reconstruire la ville sur la ville tout en évitant l'étalement urbain. Cette dynamique s'inscrit parfaitement dans la vision politique d'aménagement du territoire d'une part, et dans la démarche adoptée par Thomas & Piron Bâtiment, en sa qualité de développeur immobilier, d'autre part.

Partenariats

La SPAQUE apporte son expertise à la reconversion de la sidérurgie liégeoise

Le Gouvernement wallon a fait de la reconversion des anciens sites industriels une priorité. Le bassin industriel wallon est aujourd'hui jalonné de ces friches industrielles en grand nombre : l'inventaire mené par la SPAQUE en dénombre quelque 5.000 (friches industrielles et décharges incluses).

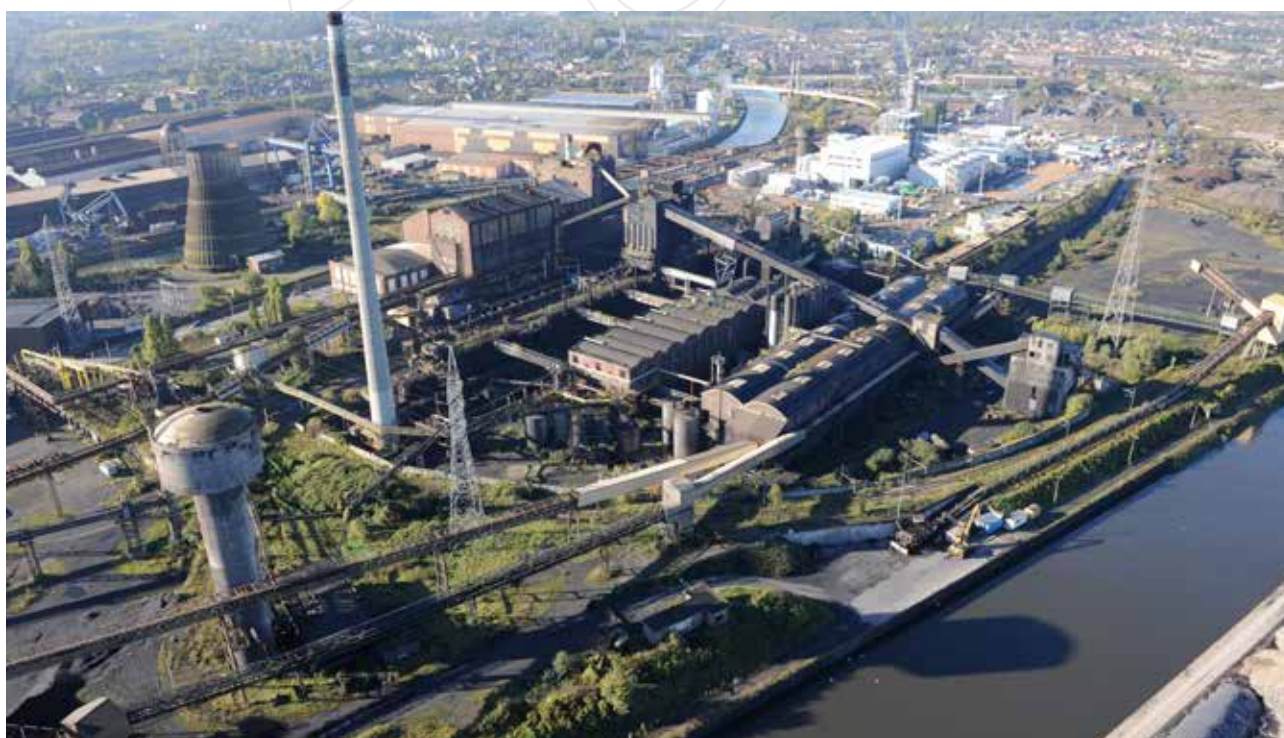
Assainir 100 ha par an

L'objectif du gouvernement est d'atteindre un total de 100 ha assainis et reconvertis chaque année. Cet objectif trouve ses fondements dans des motivations économiques s'agissant de pallier la pénurie de grands terrains et de favoriser la création d'emplois. Les motivations stratégiques sont également bien présentes et visent à atteindre l'objectif « Stop béton » à l'horizon 2050 pour mettre fin au grignotage de terres agricoles et non artificialisées. Sans oublier, bien entendu, les motivations environnementales concernant la qualité des sols, de l'eau et de l'air et l'application des réglementations du même nom.



Charleroi et Liège : 400 ha

Le 30 avril 2020, le Gouvernement wallon a mandaté la SOGEP, maison-mère de la SPAQUE, afin de négocier l'acquisition, d'assainir et de redéployer les sites liégeois désaffectés d'ArcelorMittal (300 ha) ainsi que celui de Duferco-Carsid (108 ha) à Charleroi. Plusieurs étapes importantes ont déjà été franchies pour ces redéploiements, dont la désignation de prestataires chargés de traduire, au travers de deux Master Plans stratégiques, une vision d'avenir spécifique à chacun de ces anciens sites sidérurgiques.





Une expertise collective

Forte de son expérience de 20 ans dans l'assainissement de friches industrielles, la SPAQUE a proposé d'apporter son expertise et ses ressources humaines. En fonction des thématiques abordées, la SOGEPA peut compter sur différentes personnes ressources au sein de la SPAQUE, chacune experte dans son domaine de compétence.

Signalons enfin que cette collaboration englobe également les aspects communicationnels afin de délivrer une information complète tant sur les volets économiques qu'environnementaux.





Usine à gaz de Châtelet

En début d'année, la SPAQUE a entamé les travaux d'assainissement du site Usine à gaz, en plein cœur de Châtelet.

The background is a solid green color with a pattern of white, irregular contour lines that resemble a topographic map. These lines are scattered across the right side and bottom of the page, creating a sense of depth and movement. A white rectangular box is positioned on the left side, containing the text.

Partie 3
Les activités
2020



Urgence à Tournai : 26.000 tonnes de déchets évacuées sur le site Omica Groups

En juillet 2020, sur demande du bourgmestre de Tournai, préoccupé par plusieurs incendies de déchets au sein des bâtiments de la société Omica Groups, et sur base du rapport du Département de la Police et des Contrôles (DPC) du Service public de Wallonie, la Ministre wallonne de l'Environnement Céline Tellier mandatait la SPAQUE pour une mission d'urgence afin de préserver la santé et l'environnement des Tournaisiens.

Dès le 24 août, la SPAQUE entamait l'évacuation des milliers de tonnes de déchets issus du secteur automobile stockés par l'entreprise Omica Groups. Le site, fermé par ordre du

bourgmestre de Tournai Paul-Olivier Delannois en février 2020 après que plusieurs infractions y aient été constatées par le SPW (notamment un surstockage de déchets), connaissait des incendies à répétition depuis le début de l'été, nécessitant l'intervention quasi quotidienne des pompiers.

Les travaux, confiés par la SPAQUE à la société West Recycle dans le cadre d'un marché public, ont nécessité plusieurs semaines d'intervention durant lesquelles jusqu'à 3.000 tonnes de déchets pouvaient être évacuées chaque jour ouvrable vers un centre de traitement.

Afin de limiter l'impact du chantier, tant sur l'environnement que sur le voisinage, la SPAQUE a veillé au respect de mesures de précaution particulières, notamment l'obligation pour les camions transportant les déchets hors du site d'être bâchés, des mesures quotidiennes de la qualité de l'air, une collaboration étroite avec les pompiers, la présence quotidienne d'une équipe « incendie » de la société West Recycle et, enfin, la mise en place d'une micro-station d'épuration permettant, en cas de reprise de feu, de récolter et de traiter les eaux utilisées et potentiellement contaminées par les déchets. La SPAQUE est également restée à disposition des riverains pour répondre à leurs éventuelles questions.



Au total, ce sont 26.732 tonnes de déchets qui ont été évacuées du site Omica : 21.851 tonnes de déchets stockés dans les halls de l'entreprise et 4.881 tonnes de déchets enfouis dans un terrain adjacent.

Tous ces déchets ont été acheminés vers le centre de traitement de West Recycle à Ostende et ont fait l'objet d'un traitement physico-chimique (permettant d'extraire de ces déchets les matériaux inertes, le sable, les ferreux et les non-ferreux qui représentent 75% de matières valorisables).

La Ministre a salué « la fin de cette opération d'assainissement du site qui était attendue par les riverains » et a précisé que « le Département des Polices et Contrôles assure évidemment le suivi de cette entreprise qui devra rendre des comptes pour cette quantité astronomique de déchets entreposés sans autorisation. Le principe du pollueur-payeur devra prévaloir ».

Des procédures en justice pour pouvoir récupérer les frais inhérents à cette intervention sont en cours. Le dossier répressif est également suivi par le Parquet.



*Paul-Olivier DELANNOIS
Bourgmestre de Tournai*

Interview



Dans le cadre de cette intervention, pourquoi était-il selon vous nécessaire de faire appel aux services de la SPAQUE ?

Parce que l'intervention d'un organisme spécialisé dans la prise en charge de ce type de situation (assainissement du site) était indispensable : les contacts, les compétences techniques, la connaissance des filières et des réglementations, etc. La Ville de Tournai était dépourvue face à la quantité et la nature des déchets laissés sur place par l'exploitant.

La SPAQUE est un outil unique en Wallonie, pensez-vous que les pouvoirs publics pourraient s'en passer ?

Non. En l'occurrence, bien que nous n'ayons pas eu directement les contacts avec la SPAQUE, nous avons pu constater la qualité et rapidité de prise en charge de la situation.

Aujourd'hui, la SPAQUE accompagne et met son expérience au profit des partenaires publics concernés par la gestion des sols pollués, notamment via le développement d'une centrale d'achats. Que pensez-vous de cette initiative ?

C'est positif comme tout ce qui est de nature à améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions nécessaires à la protection de l'environnement.



Surprise explosive sur un chantier montois

Les chantiers de réhabilitation menés par la SPAQUE réservent, d'année en année, leur lot de surprises même si tout le travail mené en amont du chantier (bilan historique et investigations des sols notamment) permet de les limiter au maximum. Souvent liés à des problématiques de pollution, ces « incidents » de chantier sont généralement bien maîtrisés et n'ont guère d'influence sur le déroulement de l'assainissement en cours.

Des bombes et des grenades

Mais il arrive qu'ils paralysent des travaux pour une période relativement longue. Ce fut le cas, fin septembre 2020, à Mons sur le site des Grands Prés, situé à l'arrière de la future nouvelle gare. Les spots de pollution étaient en cours d'excavation lorsque les gestionnaires du chantier furent avertis que les terres envoyées dans un Centre de traitement y avaient pris feu. « Nous avons immédiatement fait procéder à des analyses, nous explique **Sébastien Rabolli**, ingénieur de la SPAQUE responsable du chantier, mais très rapidement une bombe a été découverte dans ces terres. Nous avons alors fait appel au service de déminage de l'armée (SEDEE) qui a découvert 300 bombes et grenades dans cet andain de 300 m³ qui prenait feu spontanément ». Parmi ces engins se trouvaient en fait des bombes au phosphore qui se consumaient au contact de l'air. Face au danger le chantier a immédiatement été mis à l'arrêt.



Un chantier sous surveillance

« La Ville de Mons a alors mis en place une cellule de crise et une procédure a été mise au point afin d'assurer la protection des riverains du site, poursuit-il ». La procédure validée, les travaux de réhabilitation ont recommencé début janvier 2021 sous la haute surveillance des démineurs de l'armée qui, depuis, sondent chaque mètre carré de terrain avant que les excavatrices interviennent. À chaque fois que leur détecteur émet une alarme, l'endroit est balisé et excavé très précautionneusement. « Le résultat, explique Sébastien, c'est qu'au lieu d'excaver entre 800 et 1.000 m³ par journée, nous n'en faisons que 100 ».

Par ailleurs, les riverains immédiats, habitants dans un rayon de 100 mètres autour du site, ont été prévenus par la Ville de Mons qu'ils pourraient être appelés à rester dans leur logement portes et fenêtres fermées le temps d'évacuer d'autres bombes si l'on venait à en déterrer. « Ce site qui ne présentait aucune difficulté particulière au départ est ainsi devenu de plus en plus difficile à gérer », conclut Sébastien Rabolli.



Sébastien Rabolli
Service des Études, travaux
et valorisation des sites

Chantiers 2020

Si l'année 2020 a été bousculée par la pandémie, de nombreux chantiers ont tout de même pu être menés à bien.

Les chantiers de 2019 se sont poursuivis. C'est le cas du vaste site Vieille Montagne à Grâce-Hollogne, où les travaux de dépollution sont en cours.

Citons ensuite l'ancienne Cour aux marchandises SNCB de Bressoux (Liège), qui accueillera notamment le futur centre de remisage du tram liégeois et les nouvelles halles des foires, dont l'assainissement se terminera en 2021. Toujours à Liège, une nouvelle zone du site LBP a été dépolluée.

Les travaux de rénovation d'une partie des bâtiments des Cristalleries du Val Saint-Lambert à Seraing ont eux aussi été poursuivis. Ils feront partie intégrante du projet de redéveloppement Val Saint-Lambert Free Time Park. À Seraing toujours, la SPAQUE a également pris en charge une tache de benzène sur le site Bois Saint-Jean, à proximité du Liege Science Park.

Du côté de Mons, la SPAQUE a achevé les travaux d'assainissement du site Dépôt de boues de dragage du Grand Large. De l'activité économique ainsi qu'une zone de loisirs devraient y être développées.

À Charleroi, l'assainissement de l'ancien Charbonnage des Bas Longs Prés, partie intégrante du projet Charleroi Porte Ouest, a été finalisé.

Enfin, à La Louvière, les travaux de déconstruction des bâtiments du site CCC ont été achevés.



Coup d'accélérateur sur les sites FEDER

la SPAQUE a également entamé les travaux d'assainissement de nombreux sites faisant partie de la programmation FEDER 2014-2020. À Châtelet, la dépollution de l'ancienne usine à gaz a ainsi débuté.

À La Louvière, deux chantiers ont débuté en 2020. L'assainissement d'une partie des anciens Laminoirs de Longtain (dans le cadre du projet de contournement est de la Ville), au printemps, puis celui du site Garocentre Magnapark, en automne. Sur ce site de 40 hectares en bordure d'eau, pas moins de 200.000 m³ de terres sont gérés par la SPAQUE.



À Charleroi, le projet Charleroi District Créatif visant à revitaliser le centre-ville a débuté. La Ville y aménage une nouvelle place publique, à l'arrière de l'hôtel de ville. La DG01, quant à elle, construit une nouvelle bretelle autoroutière permettant de désenclaver la zone concernée par ces travaux. Dans ce cadre, la SPAQUE est chargée de la prise en charge des 80.000 tonnes de déblais générés lors des opérations de terrassement et de la validation des terres au droit des zones terrassées.

À Mons, au début de l'été, les travaux de dépollution des sols du site Grands Prés ont commencé. Non loin de la gare et de la zone d'activité économique des Grands Prés, ce site devrait accueillir un parc public. Le chantier a cependant été stoppé fin septembre suite à la découverte dans les sols d'engins explosifs datant de la guerre, notamment des bombes au phosphore. Il a finalement pu reprendre en janvier 2021 (plus d'informations dans les pages précédentes).

À Sambreville, et plus précisément dans le village d'Auvelais, en bordure de Sambre, la SPAQUE a entamé l'assainissement du site des Produits chimiques d'Auvelais dès l'automne. Une halte fluviale et une zone d'activité économique destinée aux PME et aux commerces devraient y voir le jour.

Enfin, à Liège, la SPAQUE a débuté les travaux de réhabilitation du site Horloz (voisin du site Chimeuse, déjà assaini). Une voirie, une zone d'activité économique mixte et une zone d'espaces verts y seront créées.



Les investigations des sols et des eaux continuent

Plusieurs campagnes d'investigations des sols et des eaux souterraines ont été menées par la SPAQUE en 2020. Des investigations complémentaires ont ainsi été réalisées sur les sites Ateliers centraux à Seraing, Aéroport militaire à Grâce-Hollogne (Bierset), Laminoir de la Rochette à Chaudfontaine, CCC à La Louvière et Chantier naval de Thuin.

Dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, plusieurs projets d'assainissement sont en phase de finalisation. C'est le cas des sites Probeldhom à Frameries, Les Vanneaux à Colfontaine, Lumat à Charleroi et Ateliers centraux à Seraing. Les travaux d'assainissement de ces sites devraient être entrepris durant l'année 2021.

Urgence environnementale et énergies renouvelables

Comme avez pu le lire dans les pages précédentes, durant l'été, la SPAQUE a été mandatée par la ministre de l'Environnement Céline Tellier pour intervenir en urgence sur le site Omica à Tournai. Depuis de longs mois, des tonnes de déchets y étaient stockées. Ces déchets avaient d'ailleurs pris feu à plusieurs reprises, nécessitant une intervention quasi quotidienne des pompiers. En quelques semaines, la SPAQUE a ainsi évacué 26.732 tonnes de déchets répartis à la fois dans les halls de l'entreprise et dans les sols du terrain adjacent.

Enfin, une nouvelle centrale photovoltaïque a vu le jour sur le site Aciérie Allard à Charleroi. Dotée de 4.444 panneaux et atteignant une puissance de 2.000 kWc, la troisième centrale de la SPAQUE est aussi la plus puissante (retrouvez plus de détails dans les pages suivantes).

Énergies renouvelables

La troisième centrale photovoltaïque est en service

Via la construction de ses centrales photovoltaïques sur des zones de confinement, la SPAQUE poursuit deux objectifs environnementaux fondamentaux, à savoir l'intensification des projets en matière d'énergies renouvelables et la réaffectation de terrains ne pouvant pas accueillir de construction.

Dès 2015, la SPAQUE a commencé à équiper d'anciennes décharges en post-gestion de panneaux photovoltaïques. Ces petites unités de production servent à alimenter en électricité les installations de contrôle et de maintenance des décharges gérées par la SPAQUE.



Deux centrales photovoltaïques ont ensuite vu le jour, l'une à La Louvière en 2016 sur le site de l'ancienne usine SAFEA (1MWc), et l'autre à Morlanwelz, sur le site Nouveaux Ateliers Mécaniques (750 kWc), en 2018. Elles sont toutes deux installées sur les zones de confinement de ces anciens sites industriels.



En août 2020, la SPAQUE a entamé la construction de sa troisième centrale, sur le site assaini Acierie Allard, à Charleroi. Composée de 4.444 panneaux, celle-ci a également été installée sur une zone de confinement (d'une superficie de 8 hectares) et est équipée d'une cabine haute tension et d'un système de sécurité renforcé (clôtures, alarme, système de surveillance, etc.).

D'une puissance de 2 MWc, il s'agit à ce jour de l'installation la plus puissante de la SPAQUE. Mise en service en novembre 2020, la centrale devrait atteindre une production annuelle d'électricité correspondant à la consommation moyenne de 600 ménages wallons.

Les projets de la SPAQUE en matière d'énergies renouvelables ne s'arrêtent bien sûr pas là. En 2020, la SPAQUE a entamé les démarches pour l'obtention d'un permis lui permettant de construire sa quatrième centrale, cette fois-ci sur le site assaini Carcoke, de nouveau sur une zone de confinement de 4,40 hectares. Une fois mise en service, la centrale détrônera celle de Charleroi en termes de puissance puisqu'elle devrait atteindre les 4 MWc.

Les chiffres

En 2020, la SPAQUE a produit 3.392 MWh d'électricité grâce aux énergies renouvelables : 2.074 MWh par du photovoltaïque (principalement produits par les installations de SAFEA et NAM), et 1.318 MWh grâce au biogaz de la décharge d'Anton à Andenne (chaleur + électricité). Notons qu'avec la nouvelle centrale de Charleroi, la production annuelle d'électricité devrait être largement supérieure voire doublée en 2021, première année de production complète.

La maintenance : au service de la SPAQUE et de ses partenaires

Le service de la maintenance des sites a pour mission essentielle d'assurer le suivi technique des installations de traitement fonctionnant, notamment, sur les anciennes décharges ainsi que la gestion des sites appartenant à la SPAQUE.

Du biogaz pour chauffer

Il y a actuellement 8 anciennes décharges ou Centres d'enfouissement technique (CET) qui font l'objet d'une post-gestion. Celle-ci consiste à récolter et traiter les lixiviats (liquides pollués qui en percolent) et les biogaz qui s'échappent. Sur certains sites, le biogaz est utilisé comme carburant dans des unités de production d'électricité et de chauffage. C'est le cas, par exemple, sur l'ancienne décharge d'Anton à Andenne ou chaque année entre 400 et 500.000 m³ de biogaz sont utilisés notamment pour alimenter le système de chauffage d'une institution voisine d'Anton à Andenne (chaleur + électricité).



Traitement des lixiviats

Deux anciennes friches industrielles réhabilitées sont également en post-gestion. On y trouve sur chacune une zone de confinement contenant des matériaux pollués datant soit de l'époque de l'exploitation industrielle du site, soit également de son assainissement et dont l'évacuation et le traitement auraient été beaucoup trop onéreux. Les eaux qui pénètrent naturellement à la base de ces massifs confinés sont récoltées à leur sortie et traitées. Sur le site SAFEA à La Louvière, ce sont quelque 10.000 m³ d'eaux qui ont ainsi été recueillis et traités en 2020.



> LE LECTEUR INTÉRESSÉ TROUVERA PLUS D'INFORMATIONS EN CONSULTANT NOTRE SITE WEB :



Décharges mises en sécurité

Le service de la maintenance assure, par ailleurs, la mise en sécurité de six anciennes décharges non réhabilitées. Des installations techniques provisoires, faisant l'objet d'un suivi permanent, permettent d'y gérer les lixiviats et le biogaz. Il s'agit d'opérations menées dans l'urgence visant à écarter tout danger pour les riverains des sites et l'environnement. Par exemple, sur l'ancienne décharge du Radar, à Flobecq, entre 8.000 et 26.000 m³ de lixiviats sont récoltés et traités selon les années.

À côté de cela, le service assure l'entretien des 30 sites propriétés de la SPAQUE représentant quelque 338 hectares, auxquels il faut ajouter 4 sites gérés pour des tiers soit la SOGEP, la SOWAER et BEP Environnement.



Des partenariats rémunérateurs

Ingénieur et responsable du Service de la maintenance, **Eddy Guerlot** gère une équipe de 6 personnes, lui-même étant quotidiennement sur le terrain. « *C'est une équipe pluridisciplinaire, nous dit-il, spécialisée dans l'électromécanique, l'automatisation, l'électricité, le maniement de petits engins de génie civil, la gestion technique, etc.* ». Une expertise acquise au fil des ans en développant des compétences que l'on a du mal à retrouver ailleurs, que ce soit dans le public ou le privé. « *Cette compétence unique associée à des outils spécifiques, explique-t-il, nous la mettons à disposition de partenaires. Nous avons ainsi décroché plusieurs missions à la plus grande satisfaction de ceux pour qui nous travaillons* ».



Eddy Guerlot
Service Gestion des sites
et d'installations techniques

Recherche et développement, les grands projets se poursuivent

Malgré une année 2020 difficile, les grands projets menés par la SPAQUE et ses partenaires se sont poursuivis. S'il était parfois compliqué voire impossible de se réunir, des solutions ont toutefois été trouvées.

RAWFILL : on continue !

Le projet européen RAWFILL, financé par le programme Interreg Nord-Ouest Europe et la Wallonie, a entamé sa dernière ligne droite. Ce projet, lancé en 2017, a pour objectif de favoriser le développement de projets viables de landfill mining (réhabilitation durable d'anciennes décharges en revalorisant les déchets de celles-ci) grâce au développement d'outils innovants permettant de réduire les coûts de caractérisation des décharges. Il réunit la SPAQUE (chef de file), ATRASOL sprl (Wallonie), l'Université de Liège (Wallonie), OVAM (Flandre), VITO (Flandre), British Geological Survey (Royaume-Uni), BAV (Allemagne) et SAS Les Champs Jouault (France).

Au cours des trois années du projet, trois outils ont pu être développés : une nouvelle structure d'inventaire (ELIF), une méthode innovante de caractérisation des décharges combinant méthodes géophysiques et échantillonnage orienté de la décharge (celle-ci permet de réduire les coûts et la durée de l'étude, et d'obtenir une cartographie détaillée du contenu des décharges) et un outil d'aide à la décision permettant de sélectionner et classifier les décharges présentant un potentiel pour le landfill mining.

En 2020, l'outil ELIF, qui consiste en une structure d'inventaire permettant de caractériser les décharges de manière complète en tenant compte des facteurs environnementaux, sociétaux, techniques et économiques, a été mis gratuitement à disposition du public.

Grâce au projet RAWFILL, une analyse des inventaires disponibles de décharges en Europe a été réalisée. Celle-ci a permis d'identifier les besoins des utilisateurs/gestionnaires de décharges et constater le peu d'indicateurs et d'informations disponibles : les indicateurs présents dans l'ELIF ont été choisis afin de caractériser au mieux les décharges d'un point de vue environnemental, sociétal, technique et économique. Le contenu de la décharge (type de déchets, volume et dangerosité) est également inclus dans les indicateurs. Des tutoriels expliquant comment utiliser l'ELIF ont été publiés et des workshops ont été organisés.

En décembre, alors qu'un événement virtuel réunissait près de 150 participants en ligne pour marquer la clôture du projet, RAWFILL s'est vu prolongé d'un an. Cette prolongation permettra notamment l'organisation de formations, virtuelles ou en présentiel si la situation le permet, en 2021.





REGENERATIS est officiellement lancé

Le projet européen NWE-REGENERATIS (ou « REGENERATION et Rehabilitation de sites post-métallurgiques par la récupération de ressources ») a été officiellement lancé en 2020. Initié par la SPAQUE et développé dans le cadre du programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest, en collaboration avec des partenaires publics et privés belges, allemands, français et britanniques, NWE-REGENERATIS concerne la récupération des matériaux et métaux sur les anciens sites sidérurgiques favorisant ainsi la diminution de leurs coûts de réhabilitation. Son but final est la conception et la mise en place d'un nouveau modèle économique, facile à mettre en application par les sociétés privées et publiques, permettant la réintégration de matières premières et de terrains dans l'économie régionale. Il s'inscrit ainsi dans la stratégie de déploiement de l'économie circulaire de la Région wallonne « Premier axe - Production et offre de biens et services circulaires » et, par ailleurs, il participe également au développement de l'expertise de la SPAQUE pour des nouvelles techniques d'investigations et de valorisation des sous-sols de fonciers dégradés.

NWE-REGENERATIS se poursuivra jusqu'en 2023 avec un budget total de 7,10 millions d'euros, dont 4,26 millions financés grâce aux fonds européens FEDER. L'année 2021 sera notamment dévolue à la réalisation de tests géophysiques sur le site Duferco à La Louvière. Ces tests alimenteront l'outil d'intelligence artificielle SMARTIX qui, à terme, permettra de déterminer le procédé de revalorisation des remblais industriels le plus approprié à la situation.

WallPhy : plantation de robiniers et de miscanthus

Mené par l'asbl Valbiom, l'ISSEP et la SPAQUE, et soutenu par la ministre wallonne de l'Environnement Céline Tellier, le projet WallPhy a pour objectif l'étude et le développement du phytomanagement en Wallonie.

En février 2020, WallPhy s'est penché sur l'utilisation de certaines espèces ligneuses dans l'aménagement plurispécifique d'un site marginal, visant l'amélioration de la qualité du sol, et dont la biomasse générée pourrait être valorisée. Ainsi, des robiniers ont été plantés sur le terril Saint-Théodore Ouest à Charleroi (2930 pieds par hectare soit 500 arbres sur la parcelle).

En avril, dans le cadre d'un appel d'offre, une société a été sélectionnée pour implanter un hectare de miscanthus sur une ancienne décharge à Ciney (mise à disposition par le Bureau économique de la province de Namur) dont le plan d'assainissement, validé par le SPW, établit l'option « phytomanagement » comme pertinente.

Le chantier sera mené avec l'EPASC Ciney (École d'Agronomie et des Sciences de Ciney).





Cour aux marchandises SNCB de Bressoux

À Liège, les travaux de réhabilitation du site Cour aux marchandises SNCB de Bressoux se sont poursuivis. À terme, ce site accueillera notamment le centre de maintenance du tram liégeois et la nouvelle Foire internationale de Liège.

The background of the page is a dark green color with a subtle, light green topographic map pattern. The map features various contour lines and shapes, suggesting a geographical or terrain-based theme. The text is positioned on the left side of the page, within a white rectangular area.

Partie 4
SPAQUE en chiffres

20 en chiffres

20

Investigations des sols



5 SITES INVESTIGUÉS

172

FOUILLES PAR TRANCHÉE



75

FORAGES

56

PIÉZOMÈTRES INSTALLÉS

Évaluations des risques sanitaires et environnementaux :



11

DEMANDES D'AVIS PORTANT SUR 63 COMPOSÉS OU FAMILLES DE COMPOSÉS

Surveillance environnementale

CAMPAGNE DE PRINTEMPS



13

SITES VISITÉS

(dont 2 avec mesures de gaz seules)



42

PRÉLÈVEMENTS D'EAU

495

ANALYSES D'EAU pour 3.467 composés analysés

CAMPAGNE D'AUTOMNE



16

SITES VISITÉS



75

PRÉLÈVEMENTS D'EAU

697

ANALYSES D'EAU pour 5.038 composés analysés

Assainissement de friches industrielles polluées

16 

CHANTIERS DE RÉHABILITATION
dont 4 terminés en 2020

54,01



HA RÉHABILITÉS
en 2020

40.000 

TONNES DE TERRES ÉVACUÉES
DONT

33.331 TONNES
VALORISÉES
OU RECYCLÉES

CHARGE POLLUANTE
ÉLIMINÉE EN MOYENNE



5,66
TONNES
PAR HECTARE

Évaluation des risques sanitaires et environnementaux :

7 SITES ONT FAIT L'OBJET D'UNE
ÉVALUATION FINALE SOIT



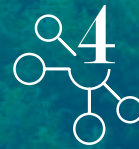
83,35 HA

Maintenance des sites :

30 SITES PROPRIÉTÉ
DE LA SPAQUE GÉRÉS



SOIT 338 HECTARES



4 SITES GÉRÉS
POUR DES TIERS

Énergies renouvelables

11.142

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



3 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES
EN SERVICE

3 UNITÉS PHOTOVOLTAÏQUES SUR
DÉCHARGES EN POST-GESTION

PRODUCTION TOTALE

3.392



MWh

DONT

2.074 MWh PAR DU PHOTOVOLTAÏQUE



1.318 MWh GRÂCE AU BIOGAZ



Contrat de gestion : élaboration des KPI stratégiques

Au cours de l'année 2020, le Collège d'évaluation du contrat de gestion a décidé de constituer un groupe de réflexion composé de représentants du Cabinet de la Ministre de l'Environnement, de l'Administration et de la SPAQUE, et de le charger de réfléchir à une évolution des indicateurs stratégiques du contrat ainsi qu'à la définition d'objectifs à court, moyen et long terme et de valeurs-cibles, dans la perspective de soumettre ensuite l'ensemble, pour approbation, au Gouvernement.

Ces travaux ont conduit à organiser les KPI en 5 axes :

AXE

1 UN AXE SERVICE

Il est lié aux plus importantes des missions que le contrat de gestion confie à la SPAQUE :

- la première mission est d'améliorer la qualité des sols wallons en remettant dans le circuit économique des m² de terres analysées et/ou assainies selon les projets spécifiques envisagés sur les sites concernés ;
- la deuxième mission est d'améliorer la connaissances de l'état des sols wallons ;
- la troisième mission est d'accompagner les porteurs de projets et de faciliter la reconversion des sols pollués.

Les indicateurs de performance de l'axe service/production vont fournir des informations sur la plus-value « sur le marché » apportée par le produit ou service délivré par la SPAQUE.



AXE

2

UN AXE R&D

L'importance est également soulignée dans le contrat 2020-2024, afin d'améliorer l'efficacité de la SPAQUE en termes scientifiques, techniques, financiers, juridiques, etc.



AXE

4

UN AXE QUALITÉ

Il met davantage l'accent sur la façon dont la SPAQUE remplit ses missions, en minimisant son empreinte carbone et en fournissant le niveau de qualité exigé pour atteindre un haut niveau de satisfaction chez les partenaires/bénéficiaires.



AXE

3

UN AXE FINANCIER

Il couvre les différents aspects liés à la gestion financière de l'entreprise.



AXE

5

UN AXE EFFICIENCE

Il met l'accent sur la performance de l'action de la SPAQUE au vu des moyens investis. L'efficacité porte sur les ressources humaines et les moyens en temps engagés pour délivrer les services. Il est possible de comparer une année à l'autre. L'indicateur de cet axe accompagne ainsi le contrat de gestion.



Sur cette base, 14 KPI ont été élaborés ainsi que la fixation d'objectifs et de valeurs cibles.

Ces travaux devront être présentés au Gouvernement pour approbation pour la fin du premier semestre 2021.



Produits chimiques d'Auvelais

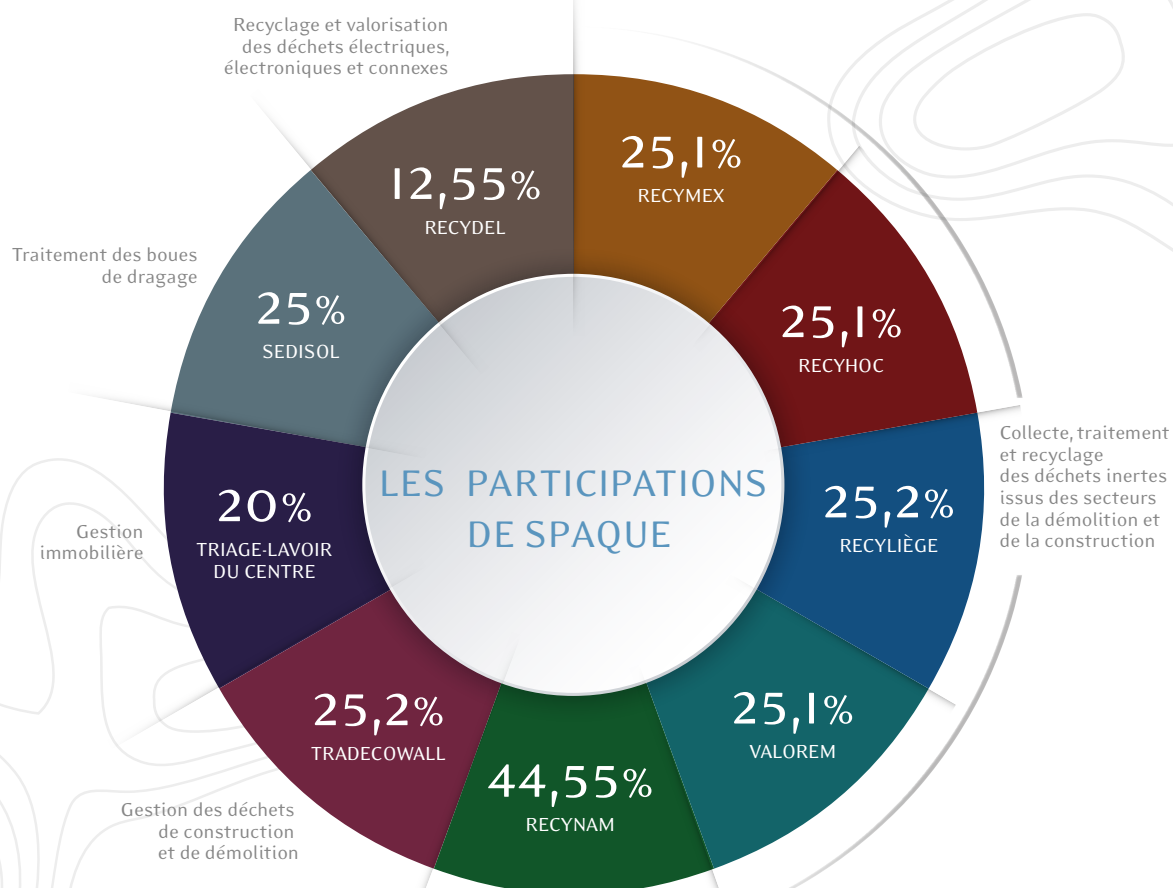
En 2020, la SPAQUE a entamé l'assainissement du site des Produits chimiques d'Auvelais (Sambreville). Ce site se trouvant à proximité de la Sambre, une partie des terres excavées a pu être évacuée par péniche.

Les partenariats

La SPAQUE possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 46,5 % de RECYNAM dans le même cadre.

Par ailleurs, la SPAQUE possède des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La SPAQUE est également actionnaire de Trade-cowall, société spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie, et de Triage-Lavoir du Centre, société s'occupant de la gestion immobilière de cet ancien bâtiment minier.



Les comptes annuels

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes.

Le résultat de l'exercice affiche une perte de 26.562.168,88 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 53.728.308,11 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».

Suite à la réduction/augmentation de capital du 18 décembre 2020, le capital de la SPAQUE est passé de 55.591.316,90 euros à 55.713.702,90 euros.

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

Les comptes annuels de la SPAQUE sont présentés dans les pages qui suivent. Ils font l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire réviseur. Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice qui diminue les pertes reportées après intégration du résultat. Ces pertes reportées représentent les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces pertes.

ACTIF	2020	2019
ACTIFS IMMOBILISÉS	13.026.859,30	19.260.111,06
Immobilisations incorporelles	29.768,05	30.033,02
Immobilisations corporelles	4.403.552,38	3.136.539,17
Terrains et constructions	328.388,65	328.388,93
Installations, machines et outillages	3.654.485,90	2.321.502,62
Mobilier et matériel roulant	409.241,72	431.568,62
Autres immobilisations corporelles	11.436,11	55.079,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8.593.538,87	16.093.538,87
Entreprises liées	7.625.000,00	15.125.000,00
Participations	125.000,00	125.000,00
Créances	7.500.000,00	15.000.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	810.700,00	810.700,00
Participations	810.700,00	810.700,00
Autres immobilisations financières	157.838,87	157.838,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	82.851,54	82.851,54
ACTIFS CIRCULANTS	420.073.033,60	422.424.752,30
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.302.527,96	6.427.527,96
Stocks	6.302.527,96	6.427.527,96
Immeubles destinés à la vente	6.302.527,96	6.427.527,96
Créances à un an au plus	32.480.805,89	26.054.894,96
Créances commerciales	19.970.387,16	14.352.462,56
Autres créances	12.510.418,73	11.702.432,40
Valeurs disponibles	108.650.463,81	99.901.423,62
Comptes de régularisation	272.639.235,94	290.040.905,76
TOTAL DE L'ACTIF	433.099.892,90	441.684.863,36

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

PASSIF	2020	2019
CAPITAUX PROPRES	2.110.394,79	2.741.563,67
Capital	55.713.702,90	55.591.316,90
Capital souscrit	55.713.702,90	55.591.316,90
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	-53.728.308,11	-52.974.753,23
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	49.550.872,98	60.470.753,53
Provisions pour risques et charges	49.550.872,98	60.470.753,53
Autres risques et charges	49.550.872,98	60.470.753,53
DETTES	381.438.625,13	378.472.546,16
Dettes à plus d'un an	254.862.582,65	272.983.894,60
Dettes financières	254.862.582,65	272.983.894,60
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	254.118.902,08	272.240.214,03
Dettes à un an au plus	114.609.785,29	92.956.166,09
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	18.121.311,95	17.532.809,35
Dettes financières	35.264.596,21	21.362.584,32
Autres emprunts	35.264.596,21	21.362.584,32
Dettes commerciales	8.207.648,35	7.903.766,29
Fournisseurs	8.207.648,35	7.903.766,29
Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.796.277,23	710.282,15
Impôts	381.476,49	6.200,43
Rémunérations et charges sociales	1.414.800,74	704.081,72
Autres dettes	51.219.951,55	45.446.723,98
Comptes de régularisation	11.966.257,19	12.532.485,47
TOTAL DU PASSIF	433.099.892,90	441.684.863,36

COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

	2020	2019
VENTES ET PRESTATIONS	26.413.218,43	28.549.486,69
Chiffre d'affaires	24.561.253,89	27.790.715,24
Autres produits d'exploitation	729.763,58	558.203,29
Produits d'exploitation non récurrents	1.122.200,96	200.568,16
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	25.693.447,42	28.740.609,01
Approvisionnements et marchandises	20.957.927,81	22.842.441,14
Achats	20.832.927,81	26.275.686,75
Stocks : réduction (augmentation)	125.000,00	-3.433.245,61
Services et biens divers	2.919.337,37	2.892.734,09
Rémunérations, charges sociales et pensions	10.618.638,37	11.951.629,19
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	391.865,71	398.702,61
Réductions de valeur sur stock, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	0,00	200,00
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	-10.919.880,55	-12.030.768,66
Autres charges d'exploitation	1.687.648,37	1.893.036,81
Charges d'exploitation non récurrentes	37.910,34	792.633,83
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	719.771,01	-191.122,32
PRODUITS FINANCIERS	62.258,55	181.141,81
Produits financiers récurrents	62.258,55	91.167,12
Produits des immobilisations financières	51.334,52	31.696,28
Produits des actifs circulants	10.920,02	59.470,65
Autres produits financiers	4,01	0,19
Produits financiers non récurrents	0,00	89.974,69
CHARGES FINANCIÈRES	27.340.067,46	27.150.104,52
Charges financières récurrentes	27.340.067,46	26.979.686,83
Charge des dettes	9.404.406,85	10.031.885,53
Autres charges financières	17.935.660,61	16.947.801,30
Charges financières non récurrentes	0,00	170.417,69

	2020	2019
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	-26.558.037,90	-27.160.085,03
IMPOTS SUR LE RÉSULTAT	4.130,98	6.054,59
Impôts	4.130,98	6.294,31
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0,00	239,72
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-26.562.168,88	-27.166.139,62
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	-26.562.168,88	-27.166.139,62

Le bilan social

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

AU COURS DE L'EXERCICE	TOTAL	HOMMES	FEMMES
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS			
Temps plein	68,6	43,1	25,5
Temps partiel	10,0	2,7	7,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	76,1	45,2	30,9
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES			
Temps plein	107.024,0	67.864,0	39.160,0
Temps partiel	11.502,6	2.960,0	8.542,6
Total	118.526,6	70.824,0	47.702,6
FRAIS DE PERSONNEL			
Temps plein	8.255.290	5.127.035	3.128.255
Temps partiel	888.276	192.496	695.780
Total	9.143.566	5.319.531	3.824.035
Montant des avantages accordés en sus du salaire	107.428	63.909	43.519

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	81,6	49,0	32,6
Nombre d'heures effectivement prestées	121.329,8	71.160,0	50.169,8
Frais de personnel	10.527.406	6.491.270	4.036.136
Montant des avantages accordés en sus du salaire	110.983	65.241	45.742

À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS	69	8	75,1
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	68	8	74,1
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-
PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES			
HOMMES	43	2	44,6
de niveau primaire	2	-	2,0
de niveau secondaire	3	1	3,8
de niveau supérieur non universitaire	17	-	17,0
de niveau universitaire	21	21	21,8
FEMMES	26	6	30,5
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	4	-	4,0
de niveau supérieur non universitaire	5	1	5,8
de niveau universitaire	17	5	20,7
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE			
Personnel de direction	-	-	-
Employés	69	8	75,1
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

AU COURS DE L'EXERCICE	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI ONT ÉTÉ INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	2	-	2,0
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	2	-	2,0
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

SORTIES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS DONT LA DATE DE FIN DE CONTRAT A ÉTÉ INSCRITE DANS UNE DÉCLARATION DIMONA OU AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	5	1	5,8
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	5	1	5,8
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT			
Pension	2	-	2,0
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	-	1	0,8
Autre motif	3	-	3,0
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	HOMMES	FEMMES
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	18	12
Nombre d'heures de formation suivies	137,5	212,3
Coût net pour l'entreprise	23.788	34.394
dont coût brut directement lié aux formations	14.792	27.966
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	8.996	6.428
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	-	-
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR NOMBRE DE TRAVAILLEURS		
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-

Le rapport de gestion



NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SPAQUE

DIRECTION SUPPORT – SERVICE COMPTABILITÉ ET FINANCES

**OBJET :
RAPPORT DE GESTION 2020
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

RAPPORT DE GESTION 2020
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Liège, le 21/05/2021

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

- Activités :

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

- Financements :

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

- Contrat de gestion

Dans le cadre de son contrat de gestion, SPAQuE a reçu en 2020 une dotation de la Région wallonne pour un montant de 19.008.000 €.

- Connexe 1 : Nordion et mission déléguée Nordion/Best Medical Belgium

Pour le suivi des deux dossiers relatif à Nordion, le total des frais engagés par Spaque s'élève à 59.260 €.

A la demande du Ministre de l'Economie, ces frais ont été prélevés sur les fonds que SPAQuE a reçus pour l'exécution de la mission que le Gouvernement Wallon lui a déléguée dans le cadre du dossier « Nordion/Best Medical Belgium »



➤ Fonds Feder

Les arrêtés de subvention pour les 22 projets retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation 2014-2020 ont été adoptés par le Gouvernement. Ils couvrent un montant total de 61.684.511€.

Les études et travaux réalisés en 2020 sur cette programmation s'élèvent à 7.187.758 € TVAC.

➤ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2020, l'ensemble des frais affectés au Plan Marshall s'élève à 3.988.643 € portant le total utilisé du financement du Plan Marshall à 234.998.442 €.

Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €. Deux premières conventions de prêt ont été signées pour des montants respectifs de 30.000.000 € et 40.000.000 €. La dernière convention de prêt pour le solde de l'enveloppe d'un montant de 62.136.231 € a été signée en janvier 2021. Une demande de prélèvement de 15.000.000 € sera demandée en 2021.

Le financement PM2 a été utilisé à concurrence d'un total de 68.625.145 € dont 10.799.050 € en 2020. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.



- Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de SPAQuE et d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les produits financiers sont composés de revenus des produits de la trésorerie.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2.

L'exercice dégage une perte de 26.562.169 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

- Bilan

Les terrains destinés à la vente ayant été acquis par SPAQuE dans le cadre de sa mission de réhabilitation ont été transféré en stock à la rubrique Immeubles destinés à la vente.

Seuls restent en immobilisation corporelles les terrains que SPAQuE exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent des factures à établir dont notamment celle du contrat de gestion 2020.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer.

Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt



remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie autres charges financières. Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de SPAQuE.

Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert. dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de SPAQuE.

A défaut d'accord du Gouvernement wallon sur l'augmentation de capital sollicitée sur base des montants reçus par Sowafinal en 2020, le passif du bilan de SPAQuE laisse apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social nécessitant la rédaction d'un rapport spécial.

- Comptes d'ordres

Les comptes d'ordres qui n'ont subi aucune modification en 2020 sont présentés ci-après sous forme de bilan.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Il est évident que la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 aura un impact sur l'ensemble de l'activité du monde économique.

Dans ce contexte, SPAQuE a attiré l'attention du Gouvernement wallon sur l'absolue nécessité que les avances sur dotation puissent être liquidées aux dates prévues dans le contrat de gestion car le préfinancement dégrade la trésorerie disponible au détriment du paiement des travaux de dépollution prévus. Il en va de même pour le délai de réception des financements FEDER.

Pour s'assurer de disposer de la trésorerie suffisante pour poursuivre ses travaux sur les sites du Plan Marshall 2, Spaque a également sollicité le Gouvernement wallon pour la signature d'une convention quadripartite relative au solde du financement Sowafinal 2. Celle-ci a été signée en janvier 2021. Il importera que le prélèvement prévu puisse intervenir.

Au mois de juillet, par décision du Gouvernement wallon, SPAQuE s'est vue confier un mandat d'intervention d'office pour le traitement et l'évacuation de déchets de la société OMICA GROUPS SPRL Tournai. Il a été convenu que la SPAQuE préfinance cette intervention dont le montant devra être recouvré auprès de la société OMICA GROUPS SPRL. La différence entre le montant payé et le montant recouvré étant à charge du Fonds pour la Gestion des Déchets.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SPAQuE participe à l'élaboration des normes sol et à différents projets de recherche notamment dans le landfilinging (Rawfill), le phytomanagement, la recherche de méthodes innovantes pour la décontamination des sols (Posidon).

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.



6. PERTE REPORTEE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES
(C.S.A. 3:6, 6°)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIETES

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;
- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.



COMPTES D'ORDRE

A l'actif

Actifs immobilisés

IV. Immobilisations financières 997 330,29 €

1. Convention Missions déléguées 14/10/92

Sitrad s.c.	-	€
Tradecowall s.c.	99 157,41	€
	<u>99 157,41</u>	€

2. Mission Centres fixes de recyclage

	<u>Souscriptions</u>	<u>Cap. Non appelé</u>	
Recynam s.a.	267 725,01 €	66 931,25 €	200 793,76 €
Recyliège s.a.	100 400,00 €	- €	100 400,00 €
Valorem s.a.	186 663,82 €	- €	186 663,82 €
Recymex s.a.	248 885,10 €	- €	248 885,10 €
Recyhoc s.a.	161 430,20 €	- €	161 430,20 €
	<u>965 104,13 €</u>	<u>66 931,25 €</u>	<u>898 172,88 €</u>

Actifs circulants

VII.B. Autres créances 2 581 012,74 €

Participations à recevoir	2 143 039,53	€
Région Wallonne	437 973,21	€

TOTAL ACTIF 3 578 343,03 €

Au passif

Dettes

VIII.A. Dettes financières - Conventions 3 578 343,03 €

Convention participations (14/10/92)	107 833,68	€
Convention participations recyclage (capital libéré)	898 172,88	€
Convention participations recyclage (solde disponible)	2 572 336,47	€

TOTAL PASSIF 3 578 343,03 €



1.1 Proposition de décision

Le Conseil d'Administration marque son accord sur le rapport de gestion 2020 qu'il présentera pour approbation à la prochaine Assemblée Générale prévue le 27/05/2021.

Les certifications

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015

Systeme de Management de la Qualite

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60681865**.

Numéro du certificat : **02 QMS 2030eR1**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **12 octobre 2020** jusqu'au **25 mai 2021**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 octobre 2020 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015
Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
Belgique

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60681865**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100eR1**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **12 octobre 2020** jusqu'au **25 mai 2021**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 octobre 2020 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



Déclaration de participation

Le SPW agriculture, ressources naturelles et environnement, organisme compétent en Belgique pour la Région wallonne, a enregistré l'organisme mentionné ci-dessous dans la liste européenne du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) – Echéance 12/10/2021

Dénomination de l'organisme : **SPAQUE S.A.**

Adresse de l'organisme : Avenue Maurice Destenay, 13 4000 LIEGE

Numéro d'enregistrement : **BE-RW-000051**

Date d'enregistrement : 01/08/2016

Etendue de l'enregistrement : **Activités couvertes : activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement**

Personne de contact : **Sites : Siège + 5 décharges en post-gestion (Mellery, Fontilloi, Isnes, Anton, Hensies) Virginie Evrard**

Nom du vérificateur : **Vinçotte SA**

Numéro d'agrément : **BE-V-0016**

Dénomination de l'autorité chargée de faire appliquer la réglementation et dont dépend l'organisme : **SPW agriculture, ressources naturelles et environnement, Département de la Police et des Contrôles**



Cet organisme applique un système de management environnemental. Le public est informé de ses résultats en matière d'environnement par une déclaration environnementale validée et mise à jour conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 Novembre 2009 (EMAS III).


Bénédicte Heindrichs
Directrice générale


**Wallonie
environnement
SPW**





Éditeur responsable :
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège

Réalisation :
Service de la communication externe

Conception graphique :
Service de la communication externe - Expansion Partners sa

Photos :
SPAQUE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Delière)
Agence TER
SPI
Patricia Mathieu

SPAQUE production



Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

www.spaque.be

